

Extrait du registre des décisions du Maire

Décision 2024/07-07  
FINANCES LOCALES – ventes véhicules

La maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
Vu la délibération D 2022/02-01 du 18 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération D 2022/02-03 du 18 février 2022 portant délégation permanente à la  
Maire de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de la vente des biens suivants comme suit :

Désignation bien	Montant vente TTC	Nom acheteur
Berlingo	2 000,00 €	CCF
Polybenne Renault	200,00 €	Garage Lafforgue
Compresseur Ivgersoll	200,00 €	Garage Lafforgue

Article 2 –

Cette décision sera portée à connaissance du prochain Conseil municipal au registre des délibérations.

Fait à Castelnaud d'Estrétefonds,  
Le 25 novembre 2024

La Maire  
**Sandrine SIGAL**

